



Journée Régionale du Paysage

Jeudi 26 novembre 2020

En visio-conférence

COMPTE RENDU

Cette journée régionale prévue initialement en mars puis en novembre 2020 à Narbonne (Aude) n'a pu se tenir en présentiel du fait des contraintes sanitaires du moment. Pour autant, une quarantaine de participants se sont retrouvés en visio-conférence afin d'échanger sur le travail du Réseau Paysage Occitanie depuis 18 mois et d'envisager les modalités de travail à venir à court terme (2021) et à long terme au travers d'une nouvelle convention partenariale à construire (2022-2027).

Introduction

Mot d'accueil des pilotes du Réseau Paysage Occitanie (RPO)

Les différents participants sont accueillis par les pilotes du RPO et chacun est amené à se présenter. Au-delà de la représentation des CAUE et de la DREAL Occitanie, différents acteurs du paysage en région et au niveau national participent à cette rencontre réalisée en visio-conférence.

La participation du ministère de la transition écologique est notable avec un représentant du CGEDD et deux du bureau des paysages de la DGALN.

Plusieurs personnes représentant la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée participent aussi à cette rencontre, tandis que des paysagistes de structures diverses sont aussi présents. On note aussi la participation de quelques services déconcentrés (DDT-M) ainsi que de structures traitant du paysage, comme un PNR, une agence d'urbanisme et la métropole toulousaine.

La liste des participants est disponible en fin de ce compte-rendu.

Bilan du Réseau Paysage Occitanie 2018/2020

Alain GUGLIELMETTI DREAL Occitanie et Philippe LABAUME Délégué régional Les CAUE d'Occitanie

(Cf. Diaporama présenté)

Les activités du Réseau Paysage Occitanie se sont développées autour de trois types d'actions : les journées d'échanges, les publications et les chantiers spécifiques.

Une réunion plénière régionale et 5 journées thématiques d'échanges (JTE) ont été organisées entre 2018 et 2020, rassemblant au total plus de 150 participants (un grand nombre de ceux-ci venant à chaque événement) d'organismes divers et de l'ensemble des départements d'Occitanie. La



précédente journée régionale s'était tenue à Saïx (Tarn) en juin 2018. Les journées thématiques d'échanges ont porté depuis sur des sujets d'actualité très différents à Auzat en Ariège sur la reconquête des paysages fermés, à Colomiers en Haute-Garonne sur la TVB et les mobilités douces, à Auradé dans le Gers sur les nouvelles pratiques agricoles. On y associe aussi les deux journées régionales des observatoires photographiques, la première en janvier 2019 sur les itinéraires patrimoniaux et la seconde en mars 2020 sur les territoires agropastoraux.

Le fonctionnement et l'organisation du comité d'animation scientifique du réseau (COAS) sont rappelés.

Sur les derniers 18 mois, les publications ont été nombreuses : trois dossiers du Réseau avec la sortie en mai 2019 d'un dossier spécifique sur le site de Navacelles (dossier n°9) pour approfondir l'expérience initiée au travers de la JTE du 1^{er} juin 2018 sur site. Un second dossier (dossier n°10) a été publié en avril 2020, traitant des observatoires photographiques du paysage en région. Enfin le troisième dossier publié en juin dernier (dossier n°11) consiste en une synthèse des éléments issus de l'enquête menée en 2019 avec pour intitulé « Dire mes paysages » et qui a permis d'avoir un retour sur la perception des paysages par les habitants de la région.

Les éléments marquants issus de l'enquête « Dire mes paysages » 2019 sont partagés ensuite, devant aboutir en 2021 à la publication d'un verbatim. Ce travail de re-connaissance des paysages régionaux par la population est poursuivie en 2020 au travers de la relance de cette enquête, complétée par une enquête plus factuelle sur les paysages du quotidien « Vivre mes paysages ».

De manière constante, le Réseau Paysage Occitanie publie chaque trimestre le « paysage-info », son format ayant été largement développé avec une moyenne de 8 à 12 pages avec quelques rubriques phare, les actualités du réseau, un zoom sur un événement spécifique du paysage, les actualités nationales et internationales et enfin une rubrique sur les rapports, études et ouvrages sélectionnés. Il est rappelé à cette occasion que tous les membres du réseau peuvent contribuer au partage d'informations dans cette publication¹.

Ces différentes publications sont largement partagées sur les deux sites internet de la [DREAL](#) et des [CAUE d'Occitanie](#).

Afin d'élargir la reconnaissance du RPO, celui-ci est présent sur deux réseaux sociaux depuis septembre 2020, d'une part Twitter  @PaysageOcc et d'autre part Instagram  @paysageoccitanie.

L'accompagnement des territoires passe aussi par des publications de synthèse sur des sujets donnés. Ainsi, dès 2018, la collection « **Les paysages d'Occitanie**² » est constituée, la première

¹ Article de 2 500 signes avec ou sans illustration en texte brut

² Ces publications sont disponibles en tirage papier en nombre limité auprès de la DREAL Occitanie et des CAUE d'Occitanie

plaquette « [Les paysages d'Occitanie, des atouts pour les projets](#) », publiée en octobre 2018, visant à contribuer à une lecture synthétique des paysages de la région au travers des travaux menés depuis la fusion entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. La seconde plaquette « [Les paysages de carrières d'Occitanie, des projets à construire collectivement](#) », publiée en décembre 2019, vient en appui de la constitution du schéma régional des carrières, en insistant sur la nécessité d'une démarche paysagère tout au long du processus de ce type de projet, facteur d'acceptabilité pour les territoires concernés.

La prochaine plaquette, encore en chantier, a pour intitulé « Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition énergétique ». Elle devrait être publiée en début d'année 2021.

Le club sud-ouest plan de paysage constitue un espace d'échanges entre les territoires engagés dans un plan de paysage. A l'échelle des régions d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, il contribue au partage de savoirs entre porteurs de la démarche. Cela concerne depuis 2013 plus de 30 territoires au total.

Concernant le renforcement des compétences, la participation active en novembre 2019 à la journée technique « [Le paysage, une ressource économique pour les territoires attractifs et dynamiques](#) », organisée par le CEREMA et le CNFPT, a été l'occasion d'identifier les retombées économiques d'une approche paysagère partagée. Ce travail sur les compétences est aussi largement développé par les structures d'enseignement. Ainsi, le workshop prévu à l'automne 2020 sur Saint-Bertrand-de-Comminges par l'ENSAT et GEODE devrait se dérouler fin 2021.

Une autre démarche est en cours conduite par l'école d'architecture de Toulouse, soutenue financièrement par la DREAL au nom du réseau paysage. Il s'agit d'un atelier de projet urbain, architectural et paysager sur le site de l'abbaye de Flaran – Valence-sur-Baïse (Gers).

Echanges avec les participants

F. Gurtler propose que la question des paysages urbains et périurbains soient traités, intégrant la question patrimoniale, au-delà des atlas.

La participation des composantes « culture » et « mémoire », au-delà des institutions (DRAC) au sein du réseau paysage constituerait indéniablement un plus.

H. Receveur évoque une expérience prochainement de workshop en Aubrac, encadré par l'architecte conseil (Christophe Ouhayoun) et la paysagiste conseil (Laure Thiérée) de la DDT de l'Aveyron, en association avec les collectivités et le PNR Aubrac³. Le réseau paysage pourrait constituer un espace d'échanges sur ces expériences. La fédération des PNR a publié un ouvrage relatif aux expériences « hors les murs »⁴.

JP Thibault évoque la question de la sensibilisation au paysage par les CPIE. Exemple du CPIE de Bagnères-de-Bigorre (livret pédagogique sur le paysage) mais aussi du réseau « Graine ». Ces réseaux d'éducatifs à l'environnement pourraient être associés aux travaux du réseau. Ce type d'engagement est notamment développé en Catalogne par l'observatoire catalan des paysages.

F. Gurtler indique qu'il s'engagera prochainement sur un travail expérimental entre le Muséum et le PNR des Pyrénées Ariégeoises sur les apports du paysage en milieu rural. Ces travaux pourront être valorisés à l'échelle du réseau.

P. Derioz évoque l'existence de deux plans de paysage au sein du PNRPA, notamment celui du Haut-Videssos concerné par l'expérimentation de l'OHM⁵, au travers de la problématique des ouvertures paysagères. Il évoque aussi un atelier hors les murs de l'Université d'Avignon qui s'est déroulé sur la commune de Sorèze, sous l'égide du PNR du Haut-Languedoc, ayant porté sur la thématique des centre-bourgs.

3 <http://www.aveyron.gouv.fr/workshop-aubrac-2040-a7389.html>

4 <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/atelier-hors-les-murs-synthese-des-15-premiers-ateliers>

5 Observatoire Homme-Milieu, programme de recherche universitaire sur ce secteur de l'Ariège

A. Legendre souligne que le RPO dispose de ressources en nombre. Elle évoque notamment l'existence de l'ouvrage publié en 2015 « Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet »⁶, réalisé à l'époque par l'URCAUE MP et qui soulignait les apports de la culture dans ce domaine. Elle rappelle aussi l'existence de l'atlas de l'agglomération toulousaine qui traitait des paysages urbains et qu'il serait souhaitable de mettre à jour⁷.

Quelles stratégies régionales du paysage ?

Jean-Pierre THIBAUT, CGEDD
(Cf. Diaporama présenté)

Jean-Pierre Thibault revient sur la mission d'inspection qui lui a été confiée ainsi qu'à Jean-Luc Cabrit et Marie-Christine Soulier sur l'analyse des politiques paysagères dans huit pays d'Europe (à commencer par la Catalogne en Espagne), sources potentielles d'inspiration. Travail réalisé dans le cadre de la convention européenne du paysage⁸.

Le rapport publié fin 2017⁹ affiche huit recommandations, à l'image de ce que d'autres pays avaient envisagé. L'exemple suisse est intéressant, avec une actualisation régulière de leur stratégie paysagère propre. La place des professionnels du paysage constitue un élément important, la France comptant proportionnellement 50 % de moins de paysagistes que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

Le développement des politiques agro-paysagères constituait une des recommandations, ce qui a conduit à une mission conjointe avec le Ministère de l'agriculture avec pour thème « *L'approche paysagère, accélératrice de la transition écologique*¹⁰ », rapport publié en février 2020.

Parmi les recommandations, l'une vise bien à encourager en France le développement et la mise en œuvre d'une politique paysagère de l'échelon régional. Il s'agit d'accroître les compétences des Régions, en tant que « chef de file » de cette politique, en écho à la compétence acquise sur la biodiversité. Il sera nécessaire de passer par la loi. Cela passe par la mise en place systématique d'un réseau paysage partenarial. Les pays étrangers ayant une politique du paysage cohérente sont comparables en termes de surface et de démographie aux nouvelles régions françaises (issues de la loi NoTRE). L'interconnaissance des acteurs et des initiatives locales est fondamentale. Un comparatif avec quelques pays est proposé ensuite (notamment l'Irlande, la Toscane ou la Catalogne). De fait une politique paysagère à ce niveau est possible. Tout n'est pas possible à l'échelle nationale.

C'est ce que fait en définitive le Réseau Paysage Occitanie. D'autres régions pratiquent autrement avec des réseaux internes État mais des réseaux partenariaux émergent en Nouvelle-Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes. Il n'y a pas de modèle unique de réseau. Le nouveau réseau en Hauts de France est comparable au RPO. Le réseau en Bretagne Popp Breizh est bien particulier.

Le modèle rhône-alpin est intéressant, regroupant État (DREAL) et Région, la fédération régionale des PNR, l'URCAUE, les agences d'urbanisme, la DRAC et le CEREMA. La multiplicité de ces partenaires laisse augurer un réseau actif à venir, en prolongement des travaux de « atlas pratique des paysages d'Auvergne ».



6 <https://fr.calameo.com/read/0023125515e6d3df99696?page=1>

7 A rechercher sur : <https://side.developpement-durable.gouv.fr/>

8 <https://www.coe.int/fr/web/landscape/>

9 <https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0009566>

10 https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011007/012342-01_rapport-publie.pdf

Au regard des autres expériences, le RPO apparaît le réseau le plus actif au travers des rencontres et productions. La participation souhaitable de la Région Occitanie contribuerait au renforcement du réseau, au titre de ses compétences en matière d'aménagement régional.

Les retombées de ce rapport existent comme le développement des réseaux régionaux (Hauts de France et AURA), sur la multifonctionnalité de la TVB ainsi que sur la professionnalisation des paysagistes concepteurs (le modèle anglais pourrait renforcer ce fonctionnement).

Une stratégie nationale du paysage reste à construire, en facilitatrice par exemple de la transition écologique. Pour autant les politiques sectorielles ne s'attachent pas à la question du paysage, ce qui constitue un frein réel. La déclaration de Lausanne du 20 octobre dernier rappelle l'importance de l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles¹¹.

Echanges avec les participants

Animation par Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, DREAL Occitanie

G de Beaulieu indique que l'État peut fixer des objectifs en matière de paysage mais sans devoir l'appliquer lui-même. Les spécificités locales doivent être au cœur des politiques publiques (territorialisation et transversalité). L'exemple de quelques plans de paysage est intéressant à ce titre à l'image de celui de Dunkerque (centre de ressources, travail sur la transversalité). La difficulté pour que le paysage soit intégré vient de la sectorisation des organisations (au sein des services de l'État et dans les collectivités). La multifonctionnalité est absente des réflexions « thématiques », ce que le paysage peut résoudre. Le maire reste la clé d'entrée avec l'appui de référents « État » au niveau des DDT(M) notamment (mobilisation des compétences de l'État).

C. Soula évoque l'exemple du « Grand Parc Garonne » à Toulouse qui est piloté de manière transversale par un pilote unique.

G de Beaulieu précise effectivement que c'est bien la démarche de projet qu'il faut développer en définissant des objectifs et en se donnant les moyens de les atteindre. Cela revient à mobiliser toutes sortes d'acteurs mais sous l'égide d'un véritable pilote. Les freins viennent de la culture de la planification et du zonage. Il faut passer de la monofonctionnalité à la multifonctionnalité, ce qui n'est pas simple.

E. Fleury-Jagerschmidt signale l'existence du nouveau site « objectif paysage¹² » créé par le MTE. Il donne à voir la palette des outils, le réseau de professionnels, les écoles. Un calendrier reprend aussi les manifestations programmées, notamment les journées des paysages ... Il y a une carte interactive des démarches de paysage (atlas, observatoires, plans de paysage, projets ...). Ce site doit être vivant et animé par de nouvelles informations. L'enjeu des réseaux régionaux est important pour le MTE. Un chantier est ouvert avec le conseil de l'Europe pour valoriser les travaux, avec une visibilité vers toutes les régions et les 40 états signataires de la convention européenne du paysage (convention de Florence 2000). Émilie évoque le questionnaire (fin 3 décembre) envoyé aux membres du RPO sur les atlas de paysage, afin de bien cerner l'utilisation qui en est faite et les améliorations possibles, afin de mieux coordonner connaissance et projet. Un chantier s'ouvrira à la suite de cette enquête en 2021.

Elle rappelle aussi la « déclaration de Lausanne » signée à l'occasion des 20 ans de la convention européenne du paysage pour remettre dans l'actualité ses principes fondateurs. En juin 2021, une nouvelle rencontre devrait confirmer l'intérêt d'intégrer le paysage dans les politiques sectorielles.

R. Barrès évoque l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau RMC¹³ sur la renaturation des cours d'école. Un programme similaire a démarré sur Paris (programme Oasis¹⁴) et des expériences

11 <https://rm.coe.int/convention-paysage-du-conseil-de-l-europe-declaration-de-lausanne-l-in/1680a00bad>

12 <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

13 https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_95574/fr/ecole-college-lycee-et-universite-amenagez-un-coin-de-verdure-pour-la-pluie

14 <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>

québécoises sont aussi intéressantes. Les cours sont des lieux délaissés du fait des contraintes imposées par les gestionnaires (absence du vivant, mauvais entretien des arbres). Ces cours sont en fait des « parkings de supermarchés sans voiture ». Les cours doivent contribuer aussi à l'éducation des enfants à l'environnement et au paysage et peuvent aussi avoir un rôle social hors des périodes scolaires, surtout en centre-ville.

Les travaux à venir du RPO

Concernant les travaux du réseau à venir, plusieurs démarches sont engagées, à commencer par la plaquette paysage et énergies renouvelables, le développement d'un site inter-régional (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) dédié à l'hébergement des observatoires du paysage (sur le modèle de PoppBreizh). L'année 2021 sera consacrée au développement, à la formation et au test avec trois territoires volontaires. Les territoires réalisant des plans de paysage et développant un observatoire pourront rejoindre cette plateforme.

Les CAUE d'Occitanie organiseront en 2021 trois journées qui restent à préciser sur leur temporalité. Les sujets envisagés sont :

- Les bords de Garonne (CAUE 31), à priori avant l'été
- La montagne noire, au travers du système d'alimentation du canal du Midi (CAUE 81 et CAUE 11)
- Le vignoble de Banyuls (CAUE 66)

Le réseau publiera en 2021 le verbatim des contributions à « Dire mes paysages » sous la forme d'un livret de petit format.

L'échelle d'intervention du RPO sera confirmée dans les années à venir à l'échelle de la région, sous l'égide d'un pacte écologique réclamé par tous.

À moyen terme, la question du conventionnement du RPO pour les années à venir se pose, sur les bases des intentions évoquées par le CGEDD.

Les participants de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se retrouvent dans les propos tenus pour dépasser les politiques sectorielles. Les principes sont portés dans la feuille de route 2040 « Green New Deal¹⁵ ». Les transitions sont au cœur de cette politique, par exemple le Zéro artificialisation nette, la non perte de biodiversité, l'exemplarité de la gestion de la ressource en eau ... Il reste à trouver les modalités opérationnelles. Le paysage a toute sa place à la croisée de ces objectifs régionaux. Un travail commun est envisageable.

La convergence des politiques de l'État avec les Grands Sites de France et le classement des sites et de la Région avec les Grands Sites Occitanie est nécessaire, y compris sur le paysage au sens global. C'est le sens du travail mené sur le terrain.

L'engagement de la Région sur les PNR qui gèrent le patrimoine naturel, culturel et paysager doit être complété par des réflexions inter-parcs sur le paysage. Ces travaux pourront alimenter le réseau. De son côté l'État travaille aussi avec les PNR. Ce sont donc des territoires communs qui peuvent servir à ce rapprochement. Les travaux et les collaborations engagées depuis plus de 20 ans entre les CAUE et la Région pourront contribuer à ce rapprochement souhaité.

Une rencontre entre le Réseau Paysage et les services de la région est à organiser début 2021 pour envisager un nouveau plan de travail 2022-2027, sur la base des orientations du CGEDD et des termes de la déclaration de Lausanne.

Le paysage, c'est un territoire mais ce sont aussi des personnes et des perceptions partagées.

15 <https://www.laregion.fr/GreenNewDeal>

Les Participant(e)s :

Nom / Prénom	Structure
BARRE Charlotte	CAUE 82
BARRES Renaud	CAUE 34
BERINGUIER Philippe	Université Toulouse 2 / GEODE
BOUHADDANE Myriam	CAUE 30
BROSSARD-LOTTIGIER Sylvie	DREAL Occitanie
CHERIGIE Marion	DREAL Occitanie
CORBIER Corine	Akène paysage
CORNUAU Pascale	DREAL Occitanie
CRAMPE Cyril	DDT 65
DE BEAULIEU Gilles	DGALN- Bureau des Paysages
DELGRANGE Christelle	Région Occitanie
DERIOZ Pierre	Universitaire
DESFORGES Patrick	Région Occitanie
DUPUI DOMINIQUE	Mairie de Val-de-Sos
FLEURY-JAGERSCHMIDT Emilie	DGALN- Bureau des Paysages
FLORIN Bertrand	DREAL Occitanie
GENDRE Martine	DREAL Occitanie
GUGLIELMETTI Alain	DREAL Occitanie
GURTLER François	Toulouse Métropole/ Direction de la Culture Scientifique, technique et Industrielle
HERVOUET Anaïs	CAUE 34
JARDIN Isabelle	DREAL Occitanie
LABAUME Philippe	Les CAUE d'Occitanie
LEGENDRE Agnès	CAUE 09
MARCHAND Nolwenn	Région Occitanie
MARTIN Alexis	DDT65
MUSLEWSKI-GINGEMBRE Sabine	DDT de la Lozère
PELLIET Henri	DREAL
PERNET Alexis	Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles
PILLOT Laurène	AUAT Agence d'urbanisme et d'aménagement - Toulouse
RECEVEUR Hugo	smag pnr Aubrac
SACCONA Mickael	DDTM11/SUEDT/UPPP
SASIA Geneviève	DREAL occitanie
SIMONIN Agnès	DREAL
SOULA Catherine	ENSAT
THIBAUT Jean-Pierre	CGEDD /HCSDT
THOURET Caroline	Région Occitanie